



# Mairie de DARGIES

60210



## Décharge location Salle des Fêtes

Instruction de la Préfecture de BEAUVAIS concernant la location de la Salle des Fêtes :

Comme indiqué dans l'article 1 du Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, les règles suivantes sont à respecter :

- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans
- Contrôle obligatoire du Pass Sanitaire (vaccination complète, test négatif de moins de 72h ou certificat de rétablissement au COVID-19 de moins de 6 mois) à l'entrée de la salle pour toutes les personnes majeures, effectué par l'organisateur de la réception (application TousAntiCovid Vérif)

Vous devez indiquer ci-dessous le nom du responsable qui sera chargé de faire respecter les mesures barrières et qui sera donc le responsable en cas de contrôle des forces de l'ordre.

.....

Je, soussigné(e), M \_\_\_\_\_, demeurant au \_\_\_\_\_ certifie avoir signé un contrat de location de la Salle de Fêtes de DARGIES pour une manifestation privée qui aura lieu du \_\_\_/\_\_\_/2021 au \_\_\_/\_\_\_/2021, atteste avoir reçu et pris connaissance des dispositions relatives à l'utilisation de la Salle des Fêtes dans le contexte du Covid-19 et m'engage à respecter et à faire respecter les dispositions. De plus, je décharge la collectivité de toutes responsabilités.

DARGIES, le \_\_\_/\_\_\_/2021

Signature de l'organisateur